



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



## Étude sur les transferts de fonds des migrants méditerranéens d'Europe

Financements en Méditerranée : Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie

Une analyse détaillée des flux financiers des migrants méditerranéens travaillant en Europe, récemment publiée par la Banque européenne d'investissement<sup>1</sup>, met en relief un phénomène encore mal connu.



Financée par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, l'étude souligne l'importance du volume des fonds envoyés, analyse les obstacles qui entravent les transferts de fonds, et propose des pistes d'action visant à maximiser leur impact sur le financement de l'économie des pays partenaires méditerranéens<sup>2</sup>.

### Principales conclusions de l'étude

- Quelque 7,1 milliards d'EUR sont transférés « officiellement » tous les ans d'Europe vers 8 pays méditerranéens (de 12 à 14 milliards, si l'on tient compte des transferts « informels »). Ces transferts venus d'Europe dépassent ainsi de loin les flux totaux d'investissements directs étrangers nets (6,4 milliards d'USD/an, 2000-2003) et d'aide publique au développement (4,3 milliards d'USD/an, 2000-2003) reçus par ces mêmes pays.
- Les transferts de fonds revêtent donc une importance économique considérable pour les pays partenaires méditer-

ranéens (entre 2 et plus de 20% du PIB selon le pays concerné).

- Les sociétés de transfert d'argent constituent souvent le canal d'acheminement officiel dominant car elles sont accessibles, rapides et efficaces ; toutefois, elles sont extrêmement coûteuses pour les expéditeurs. Les frais de transaction peuvent en effet atteindre jusqu'à 16% du montant transféré.
- Les fonds sont essentiellement destinés à la consommation. Ils servent à améliorer l'éducation, la santé et les conditions de logement, et seule une faible part s'oriente directement vers des investissements productifs. Cette tendance n'est pas appelée à évoluer rapidement à court et moyen terme. Pour autant, il est possible de mieux valoriser ces fonds afin de financer le développement de l'économie des pays destinataires.

<sup>1</sup> L'étude est disponible sur le site Web de la BEI, sous le lien : [www.bei.org/publications](http://www.bei.org/publications).

<sup>2</sup> Cette étude couvre 8 des 10 pays partenaires méditerranéens : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. La bande de Gaza et la Cisjordanie et Israël n'ont pas été inclus dans le champ de l'étude.

## Recommandations

### Premier axe : abaisser les coûts des transactions pour les utilisateurs

- 1 Renforcer les systèmes de paiement des pays partenaires méditerranéens et faciliter leur interconnexion aux systèmes de paiement des pays de l'Union.
- 2 Encourager une concurrence libre et équitable entre opérateurs de transfert.
- 3 Créer un site Web spécialisé dans les produits relatifs aux transferts de fonds pour améliorer l'accès à l'information des travailleurs émigrés et susciter une concurrence parmi les sociétés de transfert d'argent.

### L'action de la FEMIP

La FEMIP pourrait apporter une assistance technique ciblée afin d'aider les pays partenaires à renforcer leurs systèmes de paiement nationaux et assurer leur interconnexion aux systèmes européens et internationaux.

En ce qui concerne les questions relevant du développement de la concurrence, l'amélioration de la transparence, et la facilitation de l'accès aux services bancaires, la FEMIP pourrait apporter sa contribution en stimulant le dialogue entre pays européens et méditerranéens, notamment à travers son Comité d'experts.

La FEMIP pourrait examiner, avec d'autres institutions intéressées, la mise en place d'un site Web ou d'un groupe de réflexion spécialisé pour favoriser la connaissance et l'analyse des transferts de fonds.



### Deuxième axe : promouvoir la bancarisation des transferts de fonds pour des transferts plus sécurisés et une meilleure réorientation vers les investissements productifs

- 1 Aider les banques de l'Union et des pays partenaires à développer des services spécifiques aux immigrés (comptes adaptés aux transferts de fonds, produits hypothécaires, fonds d'investissements dédiés) et promouvoir l'emploi de nouvelles technologies permettant les transferts via le téléphone ou l'Internet, sur le modèle de ce qui est déjà en usage dans d'autres pays.



- 2 Encourager les banques de l'Union et des pays partenaires méditerranéens à conclure des accords de transfert, et à relier leurs services aux réseaux postaux lorsque ces derniers occupent une position dominante sur le marché des pays partenaires.
- 3 Faciliter l'accès des immigrés à un compte bancaire dans les pays de l'Union ; par exemple en donnant accès à des formules de bancarisation simplifiées aux migrants sur la présentation de cartes d'identité (ou d'immatriculation consulaire) délivrées par les ambassades des pays d'origine (comme c'est le cas, par exemple, des émigrés mexicains aux États-Unis ou turcs en Allemagne).

### L'action de la FEMIP

S'appuyant sur les relations étroites qu'elle entretient avec le secteur bancaire, tant au sein de l'Union qu'en Méditerranée, la FEMIP pourrait favoriser le dialogue entre institutions bancaires des deux rives de la Méditerranée pour une coopération plus approfondie.

À travers le volet de l'assistance technique, elle pourrait favoriser la bancarisation des émetteurs et des bénéficiaires des transferts, et soutenir la conception de produits bancaires d'épargne couplés à des modes de transfert faisant appel aux technologies modernes.

### Troisième axe : maximiser l'impact des transferts de fonds pour financer le développement

- 1 Encourager les banques qui reçoivent des volumes importants de transferts des émigrés à se refinancer à moindre coût sur les marchés internationaux des capitaux par des émissions obligataires garanties par les fonds transférés.
- 2 Aider les banques à mettre en commun des ressources issues des transferts et leurs expertises respectives pour financer des projets de petite ou moyenne dimension dans les pays partenaires méditerranéens.

### L'action de la FEMIP

La FEMIP pourrait, en finançant l'expertise nécessaire et/ou en accordant les garanties requises, aider les banques méditerranéennes à développer des produits innovants visant à structurer des émissions obligataires adossées aux transferts de fonds.

Cette technique de titrisation a donné des résultats intéressants dans de nombreux pays émergents ou en développement, notamment en Turquie. Elle permet en effet aux institutions bancaires de ces pays d'accéder aux marchés internationaux des capitaux à des conditions plus avantageuses que les modes actuels de refinancement dont elles disposent.

- 3 Encourager les associations de la diaspora implantées dans les pays d'accueil à mettre en commun des fonds afin de financer des projets

d'infrastructures locales et des investissements productifs dans les pays partenaires.



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



## Contacts

### FEMIP

Les prêts directs et les financements de capital-investissement peuvent être sollicités directement auprès de la BEI. Les demandes relatives au financement de projets de moindre dimension doivent être adressées directement aux institutions financières ou aux banques commerciales auxquelles la BEI a accordé des lignes de crédit. On trouvera une liste des institutions partenaires dans les pays méditerranéens, ainsi que diverses autres informations relatives aux prêts, sur le site Web de la Banque ([www.bei.org/femip](http://www.bei.org/femip)).

### Contacts opérationnels :

#### Claudio Cortese

Directeur du département  
Pays voisins et partenaires de l'Europe

☎ (+352) 43 79 - 86836

✉ [c.cortese@bei.org](mailto:c.cortese@bei.org)

#### Bernard Gordon

Division Maghreb

☎ (+352) 43 79 - 86716

✉ [b.gordon@bei.org](mailto:b.gordon@bei.org)

#### Javier Gutiérrez Degenève

Division Proche-Orient

☎ (+352) 43 79 - 86879

✉ [j.gutierrez@bei.org](mailto:j.gutierrez@bei.org)

#### Jean-Christophe Laloux

Division opérations spécialisées  
(opérations de capital-investissement)

☎ (+352) 43 79 - 86779

✉ [j.laloux@bei.org](mailto:j.laloux@bei.org)

#### Alain Nadeau

Unité Affaires institutionnelles et de politique générale

☎ (+352) 43 79 - 86816

✉ [a.nadeau@bei.org](mailto:a.nadeau@bei.org)

### Informations et contacts pour la presse :

#### Marianne Roda

☎ (+352) 43 79 - 83330

☎ (+352) 43 79 - 61000

✉ [m.roda@bei.org](mailto:m.roda@bei.org)

### Bureaux extérieurs dans les pays méditerranéens

#### Égypte: Jane Macpherson

Chef du bureau

6, Boulos Hanna Street - Dokki, 12311 Giza

☎ (+20-2) 336 65 83

✉ [j.macpherson@bei.org](mailto:j.macpherson@bei.org)

#### Maroc: René Perez

Chef du bureau

Riad Business Center, Aile sud,

Immeuble S3, 4<sup>e</sup> étage,

Boulevard Er-Riad - Rabat

☎ (+212) 37 56 54 60

✉ [r.perez@bei.org](mailto:r.perez@bei.org)

#### Tunisie: Diederick Zambon

Chef du bureau

70, avenue Mohammed V – TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 28 02 22

✉ [d.zambon@bei.org](mailto:d.zambon@bei.org)

### Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

☎ (+352) 43 77 04

[www.bei.org](http://www.bei.org) – ✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Siège de la FEMIP:

4, rue Lou-Hemmer – L-1748 Findel

☎ (+352) 43 79 - 1

☎ (+352) 43 77 04

